**Pour accompagner les diapositives sur Les abus sexuels dans l'Eglise catholique de France**

***Diapo 1 :***

Suite à la remise du rapport Sauvé, l'équipe paroissiale a choisi d'aborder ce sujet des abus en présentant rapidement ce rapport (je dis rapidement car il fait plus de 500 pages) afin de permettre un échange entre nous.

***Diapo 2 :***

Mais avant de commencer, prenons un petit temps de prière. Prions pour toutes les victimes d'abus, abus spirituels, abus de confiance, abus de faiblesse, abus sexuels, avec cette prière que nous avons reçu de Laurent.

**Lettre ouverte à chacune des victimes d'abus sexuels dans l'Eglise**

Je prie pour vous et je n'ai rien d'autre à vous offrir car il serait vain et présomptueux de trouver des mots pour vous distraire de votre souffrance, de votre vie abîmée ou détruite, de ces confiances trahies, de ces néants qui menacent toutes voies d'Espérance. Dans l'une de vos auditions, l'un d'entre vous a dit : « j'aimerais que l'Église se fasse pauvre », qu'elle rejoigne les béatitudes, qu'elle ne soit pas « au dessus de tout » et « j'aimerais qu'elle se mette à hauteur d'homme, vraiment vraiment  »... merci de ces mots de sagesse et d'avoir pitié d'elle.

Je vous suis inconnu, mais sachez que j'ai pour vous la plus grande considération, inspirée de celle que le Christ porte à l'enfant fragile, innocent qu'il place au milieu des apôtres pour leur dire qu'il est le plus grand dans le Royaume de cieux, les enjoignant de se garder d'en mépriser ne serait ce qu'un seul … (Mt 18)

***Diapo 3 :***

Dans chaque victime c'est le Christ qui est en croix. **Notre Père...**

***Diapo 4 :***

L'Eglise, par l'entremise de la CEF (conférence des évêques de France) et la CORREF (conférence des religieux et religieuses de France), face aux scandales qui se révélaient petit à petit, a demandé à M. Sauvé de créer une commission d'enquête, indépendante, pour faire la lumière sur les violences sexuelles dans l'Eglise catholique depuis 1950. Il y a eu tout d'abord un appel à témoignage, puis des recherches dans les archives des diocèses et enfin une enquête en population générale, l'idée étant de mettre les victimes au cœur du processus. Ce vécu des victimes a été la matrice du travail de la commission. Parallèlement à cela, une enquête socio-anthropologique a été menée par la Fondation Maison des Sciences de l'Homme.

***Diapo 5 :***

- L'appel à témoignage a été lancé entre le 3 juin 2019 et le 31 octobre 2020. La commission a identifié 2738 victimes : 30 % des victimes ayant contacté la Ciase ont plus de 70 ans et 50 % ont entre 50 et 69 ans, alors que 17 % sont âgées de 30 à 49 ans. 87 % des faits rapportés à la Ciase concernent des mineurs, les autres touchent des majeurs vulnérables et, dans ce cas-là, pour un tiers, des religieux, religieuses ou séminaristes. Près de 80 %, sont masculines : une caractéristique des abus en milieu ecclésial.

- La recherche, menée par l'Ecole pratique des Hautes Etudes, dans les archives de l'Eglise de France, des diocèses et des instituts (seuls 2 refus, un diocèse et un institut), et dans les archives publiques (justice, police judiciaire), 4832 personnes victimes recensées.

- L'enquête en population générale a été menée auprès de 28 010 personnes âgées de 18 ans et plus, représentatives de la population française. Elle aboutit à une estimation du nombre de victimes mineures de 216 000 personnes pour les agressions commises par des clercs, religieux ou religieuses (entre 2900 et 3200 agresseurs, soit 3% de clercs abuseurs), 330 000 si l'on ajoute victimes de laïcs en mission dans l’Eglise (professeurs de l’enseignement catholique, catéchistes, aumôniers laïcs, animateurs de groupes…)

***Diapo 6 :***

La commission s'est efforcée de situer ces violences dans le contexte général des violences sexuelles commises dans la société, sur la base d'études antérieures. Voici quelques chiffres :

* 3.7% agressions en famille
* 2% par un ami de la famille
* 1.8% par un ami ou un copain
* 1.16% par des personnes en lien avec l'Eglise (dont 0.82% par des clercs, religieux, religieuses)
* 0.36% en colonies de vacances
* 0.34% à l’école publique
* 0.28% dans les clubs sportifs
* 0.17% en éducation artistique

À noter que le taux de prévalence (le rapport entre le nombre de victimes dans un milieu donné et le nombre de personnes qui ont fréquenté ce milieu) des abus sexuels commis sur mineurs au sein de l’Église a été calculée sur 70 ans, c’est-à-dire entre 1950 et 2020. Ce taux a progressivement baissé au fil des années jusqu’à approcher 0,30% depuis les années 1980.

***L'académie catholique a mis en doute la façon de faire de la commission Sauvé. Il n'empêche que même si le nombre est plus bas, il reste très élevé, trop élevé !***

***Diapo 7 :***

Les objectifs de la CIASE, commission indépendante sur les abus sexuels dans l’Eglise, (appelé aussi Rapport Sauvé du nom du président de la commission), étaient de :

* Faire la lumière sur les violences sexuelles en son sein depuis 1950
* Examiner comment ces affaires ont été ou non traitées
* Evaluer les mesures prises par l’Eglise pour faire face à ce fléau
* Faire toute recommandation utile

Consultable sur : https://www.ciase.fr/ et sur le site du diocèse www.luttercontrelesabus.fr

***Diapo 8 :***

Ce qui a porté ce travail de la commission, c'est que :

* **Les victimes** sont au cœur des travaux de la commission : car elles détiennent un savoir unique sur les violences. De victimes écoutées, elles deviennent témoins acteurs de la vérité
* **Une conviction** : l’avenir ne peut se construire sur un déni ou l’enfouissement de ces réalités douloureuses, mais sur leur reconnaissance et leur prise en charge
* **En conséquence** : tout doit être entrepris pour « réparer », autant qu’il est possible, le mal qui leur a été fait et les aider à se reconstruire
* **Long chemin** de contrition, de vérité, de pardon, de réconciliation

***Diapo 9 :***

La commission était composée de son président et 21 membres bénévoles (aucun ecclésiastique et aucune victime) pour 26 000 heures de travail. Cela a donné un rapport final, des témoignages : de victimes à témoins, une synthèse, 45 recommandations, 2 000 pages d’annexes comprenant les comptes rendus d’audition (de personnes victimes et d’experts), les rapports d’enquête, les analyses de dossiers, les témoignages adressés à la commission…

***Diapo 10 :***

Le rapport est composé de plusieurs parties :

* Genèse et méthodologie de la Ciase
* Faire la lumière à partir des données collectées
* Révéler la part d’ombre : attitude de l’Eglise centrée sur la protection de l’institution sans égard pour les victimes
* Dissiper les ténèbres : démarche de vérité et de réparation vis-à-vis du passé, pour une prévention à l’avenir

***Diapo 11 :***

Vous avez lu ou écouté les médias, peut-être vu la conférence de presse pendant laquelle le rapport a été remis, qu’avez-vous ressenti ? Comment vivez-vous cela aujourd’hui ?

… temps d’échanges (10 à 15 mn)

***Diapo 12 :***

Petit historique :

* 1950 à 1970 : volonté de se protéger du scandale tout en essayant de « sauver » les agresseurs, ainsi que l’occultation du sort des personnes victimes, invitées à faire silence.
* 1970 à 1990 : la question des violences sexuelles passe au second plan, derrière la crise sacerdotale, qui accapare davantage les structures internes de prise en charge des clercs « à problèmes ».
* À partir des années 1990, l’attitude de l’Église catholique change progressivement, avec la prise en compte de l’existence des personnes victimes, qui toutefois ne vaut pas encore reconnaissance.
* 2000 : début de prise de parole publique de l’Eglise catholique en France dans la lutte contre la pédophilie
* A compter des années 2010, développement des dénonciations à la justice, des sanctions canoniques et du renoncement au traitement purement interne des agresseurs
* Novembre 2018, mise en place de la Commission Sauvé à la demande de la CEF et de la CORREF
* Novembre 2020, assemblée des évêques à Lourdes qui, suite à la remise du rapport Sauvé, reconnaissent la responsabilité de l'Eglise et qui s'engagent à un devoir de justice et de réparation

***Diapo 13 :***

Le rapport Sauvé donne 45 recommandations. Certaines déjà commencées sont à consolider, par exemple l’écoute des victimes par les cellules d’écoute, la prévention, la formation, certains diocèses ont signé un protocole avec le procureur (Grenoble-Vienne, Valence, Gap-Embrun)… D'autres recommandations portent sur l'indemnisation des victimes et comment remédier aux dysfonctionnements repérés.

***Diapo 14 :***

Nous n'allons pas présenter les 45 recommandations, ce serait fastidieux. Mais en voici quelques unes qui vous donneront peut-être le goût de les lire toutes.

* Faire la lumière

***Du côté des agresseurs :***

Vérifier les antécédents judiciaires des personnes mandatées par l’Eglise

S’assurer que les personnes mises en cause n’aient pas accès aux personnes vulnérables. On entend par personnes vulnérables : les personnes mineures, handicapées et les adultes en situation de fragilité).

* Révéler la part d’ombre

Identifier toutes les formes d’abus par exemple la mise en surplomb du prêtre dans une position héroïque ou de domination, en faisant avec une cartographie des risques

Souligner que les Evangiles sont source d’inspiration pour une bonne pratique sans domination ni manipulation. Rappeler la dignité inaliénable de la personne victime.

Assurer une meilleure visibilité des cellules d'écoute.

***Diapo 15 :***

* Dissiper les ténèbres

***Reconnaissance des victimes*** :

Reconnaître la responsabilité civile, sociale et systémique de l’Eglise, indépendamment de toute faute personnelle de ses responsables.

Mettre en place des dispositifs concrets de reconnaissance en concertation avec les personnes victimes et leurs associations : cérémonies publiques, célébrations liturgiques faisant mémoire des souffrances infligées, mémorial…

***Pour une justice restauratrice*** :

Mettre en place un dispositif de justice restauratrice au cours de la procédure pénale.

Généraliser les protocoles entre parquets et diocèses.

***L’indemnisation*** :

Individualiser le calcul de l’indemnisation due à chaque personne victime (même au delà de la prescription).

Confier à un organe indépendant, extérieur à l’Eglise, la triple mission d’accueillir les personnes victimes, d’offrir une médiation entre elles, les agresseurs et les institutions dont ils relevaient au moment de l’agression et d’arbitrer les différends qui ne peuvent être résolus de manière amiable.

***Diapo 16 :***

* ***Remédier à tous les dysfonctionnements :***

***Gouvernance :***

Passer au crible le fait de la concentration entre les mains d'une même personne les pouvoirs d'ordre et de gouvernement (la constitution hiérarchique de l’Eglise catholique, l’identification de la puissance sacramentelle avec le pouvoir).

Renforcer la présence des laïcs en général et des femmes en particulier dans les sphères décisionnelles de l’Eglise.

Travailler le code du droit canonique afin d’accroître la lisibilité de ce droit, de faire ressortir l’échelle de gravité des manquements et d’harmoniser l’interprétation des normes de référence.

***Formation*** :

Favoriser l'ouverture aux sciences humaines pour la formation des séminaristes. (Faire un travail de discernement dans le recrutement, en procédant à une évaluation psychologique des candidats avant l’entrée au séminaire, et permettre un suivi psychologique). Porter une attention à la formation continue avec des modules relatifs à la lutte contre la pédocriminalité et l'emprise. (Renforcer la formation des formateurs en matière d’accompagnement humain).

Renforcer les politiques de prévention et encourager les initiatives et activités des paroisses en ce sens.

***Diapo 17 :***

En novembre 2021 à Lourdes les évêques sont d'accord pour reconnaître la responsabilité institutionnelle de l’Église dans les violences faites aux personnes victimes et la dimension systémique de ces violences. Ils reconnaissent que cela entraîne un devoir de justice et de réparation.

***Diapo 18 :***

Les évêques décident la création des groupes de travail suivants

1. Partage de bonnes pratiques devant des cas signalés
2. Confession et accompagnement spirituel (R8,45)
3. Accompagnement des prêtres mis en cause (R1)
4. Discernement vocationnel et formation des futurs prêtres (R44)
5. Accompagnement du ministère des évêques (R13,34)
6. Accompagnement du ministère des prêtres (R35,44)
7. Manière d’associer les fidèles laïcs aux travaux de la Conférence des évêques (R34,36)
8. Analyse des causes des violences sexuelles au sein de l’Eglise (R2)
9. Moyens de vigilance et de contrôle des associations de fidèles menant la vie commune et de tout groupe s’appuyant sur un charisme particulier.

***Diapo 19 :***

Pour écouter, reconnaître et réparer, l'Inirr est créée à la demande de la CEF, Instance Nationale Indépendante de Reconnaissance et de Réparation, et la CRR est créée à la demande de la CORREF, Commission de Réparation et de Reconnaissance.

***Diapo 20 :***

Et nous, à notre échelle, que pouvons-nous faire, développer et construire ?

Quelle est notre espérance ?

… temps d’échanges

***FIN***